

[contrat local de santé]

## La prévention au cœur

Le Conseil municipal du 29 mars a approuvé le Contrat local de santé 2012-2015. Il s'articule autour de plusieurs axes essentiels pour assurer le mieux être médico-social des Vierzonnais.



Faciliter l'accès aux soins, c'est l'un des objectifs du contrat local de santé.

Certes, la santé ne relève pas directement des compétences des collectivités locales. Il n'empêche, une municipalité comme celle de Vierzon peut-elle se désintéresser de ces questions, à l'heure où, vieillissement de la population et crise aidant, il devient de plus en plus difficile de se soigner? La politique de prévention ne doit-elle pas être améliorée afin de répondre aux difficultés des personnes les plus fragiles?

C'est dans ce cadre, et en s'appuyant sur un diagnostic de santé établi durant deux ans par le Syndicat mixte du Pays de Vierzon, que la Ville a signé un contrat local de santé avec l'Agence régionale

de santé et d'autres acteurs concernés (Conseil général du Cher, Caisse primaire d'assurance maladie, centre hospitalier de Vierzon, Éducation nationale, etc.).

Sur l'ensemble du territoire du Pays de Vierzon, ce contrat local doit se décliner sur plusieurs axes. Il s'agit d'abord d'améliorer et de développer la prise en charge globale des personnes en situation de précarité, tant sociale que concernant l'accès aux soins. Dans le domaine de la santé mentale comme dans celui des addictions, aussi bien à l'alcool qu'aux stupéfiants, il convient également d'assurer une meilleure prévention et un suivi dans la continuité. Une action sera menée plus spécifiquement en direction de la santé des familles, mais aussi de celle des adultes (pour prévenir les maladies professionnelles et chroniques). Quant aux personnes âgées, ce contrat doit permettre d'adapter les services offerts et la prise en charge à l'évolution des besoins.

Bref, il s'agit de réorganiser l'approche globale de la santé en articulant les soins et la prévention, en décloisonnant les professions, et en mobilisant les acteurs privés, publics et associatifs concernés. ● F. H.

[coopération intercommunale]

## Fusion des Communautés de communes

Le conseil municipal s'est réuni le 9 mai dernier pour se prononcer sur le projet de fusion de la Communauté de communes Vierzon-Pays des cinq rivières avec celle des Vallées vertes du Cher Ouest, proposée par le préfet du Cher. Même si les élus auraient tous préféré une intercommunalité plus cohérente, élargie à l'ensemble du Pays de Vierzon, ils ont accepté le périmètre proposé et la répartition des représentants des différentes communes au sein du futur conseil communautaire. Comme la loi le prévoit: aucune commune ne peut

disposer de plus de la moitié de ses membres, mais Vierzon qui regroupe une large majorité de la population disposera du nombre d'élus le plus important. Le nom de la nouvelle communauté de communes a été choisi. Ce sera donc: Vierzon-Sologne-Berry. Outre Vierzon, la nouvelle intercommunalité comprendra Méry-sur-Cher, Thénieux, Graçay, Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court et Saint-Outrille. ●

[technologie et innovation]

## La robotique fait son festival



Depuis plus de dix ans, Vierzon se transforme, durant trois jours, en capitale de la robotique et du kart électrique. Écoliers, collégiens, lycéens de la région et élèves ingénieurs venus des plus grandes écoles de France vont présenter des inventions de leur cru, procéder à des démonstrations technologiques

de haut niveau, se lancer des défis techniques, découvrir des robots dernier cri ou participer à des courses de voitures miniatures tout terrain à commandes électriques. Une nouvelle fois ce festival va prouver qu'en matière d'innovation technologique, la deuxième ville du Cher se situe à l'avant-garde. ●

**11<sup>e</sup> Festival Car Tec-Inno, du 24 au 26 mai, Parc des expositions.**